

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle
19 heures

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle,
tenue par voie de courriel le jeudi 28 mars 2019, à 15 heures.

Présences :

Absences :

M^{me} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot
Raymond Roy

Madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, a agi en tant que secrétaire et a reçu et confirmé les courriels.

Ouverture de la séance à 15 h heures et 15 minutes.

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° 19-03-098

Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 2.1. *Sécurité civile* – Demande d'aide financière Volet 2;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 19-03-099

***Sécurité civile* – Demande d'aide financière
Volet 2**

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019

ATTENDU la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de douze mille dollars (12 000 \$), dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent douze mille dollars (12 000 \$), et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins deux mille dollars (2 000 \$);

QUE la municipalité autorise la directrice générale Carole Samson à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 19-03-100

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 19 heures et 56 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière